



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient absents : VENERA Christophe

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

Délibération n° 2025/08 : Carrière EDF : convention d'occupation temporaire – renouvellement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune et EDF ont conventionné depuis 2011 l'autorisation d'occupation temporaire de la carrière du Chambon.

La convention est arrivée à échéance et le parcellaire de la zone a été modifié depuis.

Aussi, il y a lieu de signer avec EDF une nouvelle convention relative à l'occupation de la carrière du Chambon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la passation avec EDF d'une convention relative à l'occupation de la carrière du Chambon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec EDF relative à l'occupation de la carrière du Chambon.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

20 FEV. 2025

